eco-systèmes
le plus simple, c'est de recycler

DEEE

Votre contribution Développement Durable

CC LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (84)

Édition Collectivités Territoriales 2018

ÉDITO

2018 : les collectivités battent des records

Guillaume Duparay
Directeur de la Collecte
et des Relations Institutionnelles

Si la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) a encore progressé en 2018, c'est grâce aux efforts de tous les partenaires de la collecte d'Eco-systèmes, qui ont contribué à atteindre 570 107 tonnes de DEEE collectés. Une mention spéciale est toutefois à attribuer aux collectivités avec près de 306 000 tonnes collectées, soit 54% de la collecte Eco-systèmes en 2018. Si le taux de collecte progresse lui aussi pour atteindre les 51%, il reste en deçà de l'objectif réglementaire ambitieux de 59%. Eco-systèmes et ses partenaires devront donc se dépasser en 2019 pour atteindre l'objectif de 65% fixé par la Directive européenne.

En 2018, 13 déchetteries partenaires d'Eco-systèmes ont été récompensées pour leur exemplarité en matière de sécurisation du gisement de DEEE. Par ailleurs, Eco-systèmes s'implique au niveau européen pour porter ces bonnes pratiques (voir page 6).

16 sessions de formation des gardiens de déchetterie ont également été organisées dans l'année pour une gestion des DEEE optimale en déchetterie. Toujours plus de conteneurs sécurisés ont aussi été déployés ou réparés via les chargés de mission présents sur le terrain. Enfin, un dispositif de collecte le week-end a été testé dans 10% des déchetteries partenaires d'Eco-systèmes (voir page 7).

En 2018, plus de 4 500 visites de suivi en déchetteries ont été réalisées par Eco-systèmes. Une attention particulière a été portée à la diffusion des supports d'information sur les produits dangereux susceptibles d'arriver en déchetteries (explosifs, munitions, feux d'artifices, bouteilles de gaz…). Des réunions avec les référents sureté ont aussi été organisées sur ce sujet, afin de réduire les risques pour les agents de déchetterie et les opérateurs logistiques et de traitement.

Eco-systèmes remercie ses collectivités partenaires pour leur implication dans une filière DEEE de qualité à haute valeur ajoutée. Ce bilan environnemental souligne l'impact de la collecte des DEEE réalisée sur votre territoire. Vos habitants seront fiers de connaître le bénéfice de leurs gestes de recyclage : n'hésitez pas à relayer ces chiffres auprès d'eux !

CHIFFRES NATIONAUX 2018

570 107
Tonnage global 2018

51%
Taux de collecte global 2018

10,8
Moyenne nationale de collecte en kg/hab

77%
Taux moyen de recyclage 2018

86%
Taux moyen de valorisation 2018

SOMMAIRE

- Les résultats de votre collecte ..... p 3
- Votre bilan 2018 ..... p 4
- Les DEEE de vos habitants-citoyens-consommateurs ..... p 6
- Votre partenariat avec Eco-systèmes ..... p 7
- Économiser nos ressources naturelles ..... p 8
- Objectif : ne pas polluer ..... p 10
- S'engager en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ..... p 11
- Contact, glossaire et sources ..... p 12

Réalisation Eco-systèmes mars 2019 – équipe projet RDD : Audrey David - Alice Bizouard - Hervé Auduc - Huu Chi Nguyen
Crédits photos : Agence CMJ, François Daburon.

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2018

CC LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (84)

401,6 tonnes de DEEE collectées en 2018

401,6 tonnes de DEEE collectées en 2018
Soit une évolution de **+19,2%**
par rapport à la collecte 2017

soit **51 502**
appareils électriques et électroniques

Votre performance est de
7,4 kg/hab/an

Votre collectivité fait partie du milieu **Semi-urbain**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km²)	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,9 kg/ha/an

302 tonnes de matières recyclées
37 tonnes d'autres valorisations (energétique, matière...)
62 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées

452 barils de pétrole évités
2 330 tonnes de CO_2 économisées
Soit l'équivalent de : **15 848 milliers de kilomètres** parcourus en voiture

VOTRE BILAN 2018

Votre contribution à la collecte en 2018

Votre 1ère collecte DEEE : 30/07/2007

	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017/2018
GEM HF	96,0	80,8	132,5	167,0	3 298	+26,0%
GEM F	44,7	47,7	70,3	84,2	1 694	+19,7%
ECRANS	41,5	42,9	42,6	47,0	2 767	+10,4%
PAM	56,6	58,3	91,4	103,4	43 743	+13,1%
Total	238,6	229,7	336,8	401,6	51 502	+19,2%

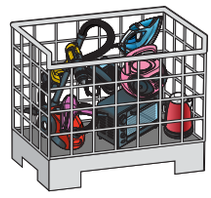

Vous avez collecté en 2018

51 502 appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail.
Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

Votre performance Eco-systèmes 2018

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 54 317 habitants

Performance filière en (kg/ha/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	ESS (Emmaüs)	Autres canaux	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	7,0	1,0	0,1	3,9	12,1
Votre région affiche une performance de :	5,5	2,3	0,2	2,5	10,4
Au niveau national, la performance est de :	6,3	1,7	0,3	1,9	10,3

** Calcul sur la base de la population Insee 2016 (valable au 1er janvier 2019).*
*** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.*

La performance (1) de votre collectivité : 7,4 kg/hab/an

Votre collectivité fait partie du milieu : Semi-urbain

(1) Tonnage de l'année 2018/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de populations et prorata temporis.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2017	Performance 2018
Rural (< 700 hab/km²)	9,9 kg/ha/an	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,4 kg/ha/an	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	3,2 kg/ha/an	2,9 kg/ha/an

VOTRE BILAN 2018

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de l'OCAD3E. En 2018, les soutiens versés par Eco-systèmes aux collectivités territoriales représentent **24 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ces soutiens ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	**Sous-total soutiens financiers**	Soutiens communication
2017	4 600 €	20 463 €	- €	25 063 €	- €
2018	5 520 €	24 092 €	- €	29 612 €	- €
évolution 2017/2018	+20%	+18%	0%	+18%	-

Coûts opérationnels pris en charge par Eco-systèmes

Coûts équivalents non supportés par votre collectivité : 88 462 €

Eco-systèmes prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEEE issus de vos points de collecte. Les opérations logistiques comportent le ramassage (massifié ou non), mais aussi le regroupement et la mise à disposition de caisses palettes et de bennes. Du côté du recyclage, la dépollution et le tri des matières sont les procédés de traitement les plus importants. Toutes ces opérations gérées par Eco-systèmes représentent un coût moyen à la tonne de 220 € (source ADEME 2017), hors soutiens financiers versés aux collectivités.

Soutien financier au titre de la protection du gisement

Le soutien financier dédié à la protection du gisement incite à la mise en place de mesures contre les vols et pillages. Eco-systèmes vous accompagne à travers des visites en déchetteries pour former votre personnel et vous aider à réaliser le marquage du gros électroménager, indispensable pour pouvoir toucher ce soutien. Vous pourrez ainsi mettre en place des actions concrètes : adaptation des fréquences d'enlèvement, sécurisation des stocks, systèmes de surveillance, caissons maritimes…

Selon le scénario dans lequel s'inscrivent vos déchetteries, les soutiens versés au titre de la protection du gisement de DEEE peuvent varier. Pour connaitre tous les critères et calculer les soutiens, rendez-vous sur : www.eco-systemes.fr/soutiens-protection

Soutien financier au titre de la communication

L'ensemble des collectivités partenaires d'Eco-systèmes sont éligibles aux soutiens financiers dédiés à la communication. Ils permettent de mettre en place des actions à destination de vos usagers : campagnes d'affichage, guide du tri, page d'information sur votre site internet, panneaux signalétiques pour vos points de collecte, organisation de collectes hors déchetteries ou animations de sensibilisation dans les écoles en lien avec le Réseau École et Nature. Pour télécharger l'ensemble de nos outils, rendez-vous sur : www.eco-systemes.fr/soutiens-communication

Pour connaitre le montant de vos soutiens à la communication et pour toutes questions : communication@es-r.fr

LES DEEE DE VOS HABITANTS-CITOYENS-CONSOMMATEURS

Comment est redistribuée l'éco-participation ?

L'éco-participation est payée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil neuf. Elle permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE. Le barème des éco-participations s'adapte régulièrement pour tenir compte de l'augmentation des tonnages à traiter, de l'évolution des coûts logistiques et de traitement, ainsi que de l'évolution du cours des matières. Cela permet de garantir un financement équilibré de la filière et de maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'Eco-systèmes sont réalisées selon les principes de non-lucrativité et d'intérêt général.

70 %
Coûts opérationnels :
pilotage et contrôle des opérations de transport, dépollution et recyclage, investissements pour la Recherche et le Développement.

5 %
Frais de fonctionnement :
rémunération des personnels et frais d'organisation.

3 %
Information :
campagnes de prévention et d'incitation au recyclage.

22 %
Soutiens :
compensations financières versées aux collectivités, magasins et réseaux solidaires en échange de leur contribution à la collecte.

Les bonnes pratiques à l'honneur en France et en Europe

Pour l'année 2018, l'OCAD3E – en co-pilotage avec l'Association des Maires de France, AMORCE et le Cercle national du Recyclage – a lancé un programme national destiné à promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte contre le vol et le pillage des DEEE en déchetteries.

Parmi les 206 déchetteries présélectionnées pour leurs bonnes pratiques, 17 d'entre elles ont été primées par l'OCAD3E pour leur exemplarité, dont 13 déchetteries partenaires d'Eco-systèmes. Pour promouvoir les bonnes pratiques, des rencontres avec les élus et les techniciens sont organisées directement sur ces sites. Enfin, un recueil de ces bonnes pratiques restituant les expériences des collectivités et de leurs sites lauréats sera également édité.

Au niveau européen, le projet « Collectors » initié par le WEEE Forum en 2018 étudie lui aussi les meilleures pratiques des déchetteries de l'Union Européenne. Ce projet en cours où Eco-systèmes s'implique fortement vise à faire remonter les bonnes pratiques européennes de gestion des DEEE pour inspirer des évolutions de la réglementation ou de la Directive DEEE.

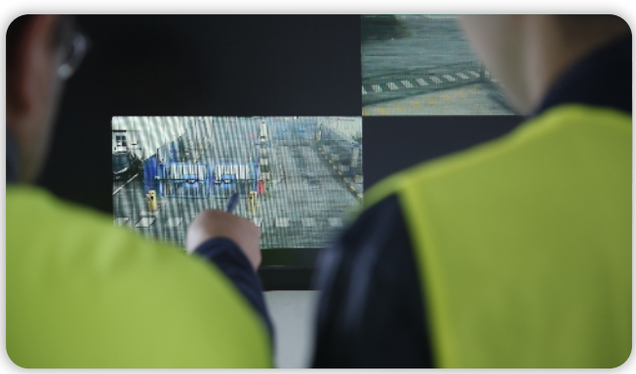

VOTRE PARTENARIAT AVEC ECO-SYSTÈMES

Les DEEE que vous confiez à Eco-systèmes sont acheminés vers :

Gros électroménager hors froid chez :

PRAXY EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC LA NERTHE (13)

Écrans chez :

ENVIE SUD EST - VILLEURBANNE (69)
SIBUET ENVIRONNEMENT - CHAMOUX SUR GELON (73)

Gros électroménager froid chez :

PURFER FRICOM - MARIGNANE (13)

Écrans plats chez :

VEOLIA - TRIADE - SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49)
GALLOO - VERNOUILLET (28)
GALLOO - VERNOUILLET (28)

Petits appareils en mélange chez :

VEOLIA TRIADE - ROUSSET (13)

Expérimentation : le ramassage du GEM en déchetteries le samedi

Afin de lutter contre les vols et pillages mais aussi contre l'encombrement des sites, Eco-systèmes a expérimenté le ramassage du GEM le samedi dans 376 déchetteries en 2018. En moyenne, 20% des apports de DEEE sont réalisés le week-end : un tel dispositif permet donc de fluidifier les ramassages mais aussi de garder les appareils dans la filière agréée.

En moyenne, c'est désormais 15% du GEM qui est enlevé sur les sites pilotes le samedi, avec une forte baisse des vols et une augmentation du tonnage allant jusqu'à 34%. Cette première expérimentation est un succès. Au programme de 2019 : l'ajustement des créneaux horaires des ramassages du samedi et la collecte du PAM et des écrans dans certaines déchetteries pillées.

Résultats de l'enquête de satisfaction 2018

L'an dernier, Eco-systèmes a sollicité ses collectivités partenaires pour connaître leur degré de satisfaction et améliorer ses services. Globalement, la qualité de service d'Eco-systèmes est appréciée à 91%, l'accompagnement des partenaires à 97%. Les prestations d'enlèvement atteignent 85% et les réponses aux dysfonctionnements 82% de satisfaction. La réactivité, la fréquence et la pertinence des échanges avec les équipes opérationnelles sont les points forts les plus appréciés. La communication et l'information des partenaires sont quant à elles à améliorer.

Pour améliorer sa qualité de service, Eco-systèmes a mis en place un plan d'action mettant à l'honneur la formation des agents de déchetteries, du personnel d'encadrement et des élus. Des visites de sites de regroupement ou de traitement ainsi que des rencontres avec les prestataires de collectes sont également envisagées. Enfin, l'information sur la sécurité des déchetteries sera adressée grâce à des supports d'information et des réunions spécifiques. Les diverses actions du plan seront déclinées et mises en œuvre par les responsables régionaux de collecte en fonction des spécificités et demandes de chaque territoire.

ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les DEEE que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation ainsi qu'un tableau de correspondance en termes de matières obtenues.

Le bilan matières des DEEE collectés

Matières recyclées
302 tonnes

Autres valorisations (énergétique, matière...)
37 tonnes

Matières éliminées en installations spécialisées
62 tonnes

197 tonnes de ferraille

35 tonnes de métaux non ferreux

72 tonnes de plastiques

98 tonnes d'autres matières

vous permettez ainsi l'économie de :

452

barils de pétrole brut *

2 330

tonnes de CO_2 *

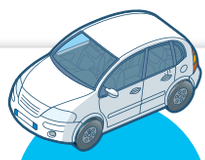

15 848

milliers de kilomètres parcourus en voiture * (équivalent CO_2)

** Voir sources page 12*

ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Taux nationaux de recyclage et de valorisation (2018)

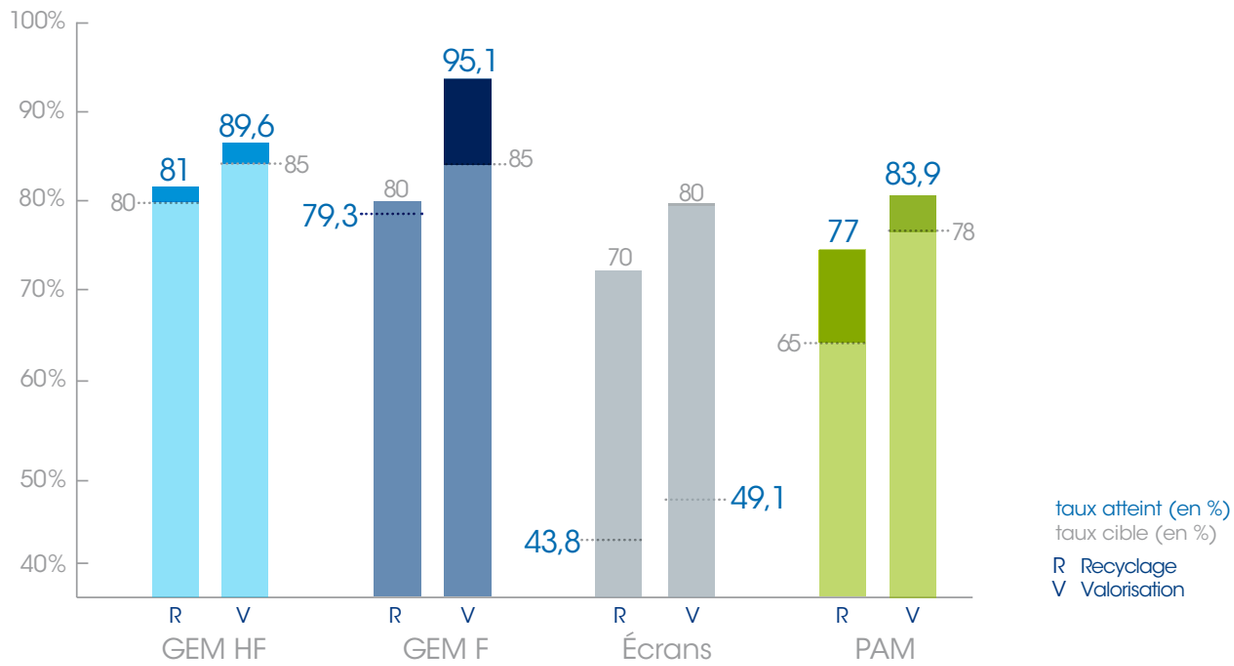

La collecte des appareils usagés est un véritable gisement de matières premières. Sur les 570 107 tonnes de DEEE collectées au niveau national par Eco-systèmes en 2018, 76,6% ont été valorisées sous forme de nouvelles matières premières, et 9% ont été valorisées sous d'autres formes (énergie, remblais…). Sur la part restante, non valorisable, les substances polluantes ont été isolées et traitées en installations spécialisées.

En complément, Eco-systèmes a pris en charge près de 32 000 tonnes de verre d'écrans cathodiques issus de l'écoulement d'un stock. La réglementation n'autorise pas le traitement de ce verre et l'Europe ne dispose plus de filière de valorisation. Dans ce contexte, la quasi-totalité des verres de tubes cathodiques a été enfouie en Installation de Stockage de Déchets Dangereux en France. En prenant en compte ce verre dans les tonnages 2018 du flux écran, leur taux de recyclage chute à 25,7%, et leur taux de valorisation à 28,8%.

Que devient un lave-linge recyclé par Eco-systèmes ?

Métaux non ferreux

Ils sont recyclés à 100%. L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles. Le cuivre sert à la fabrication de nouveaux câbles.

Métaux ferreux

Ils sont recyclés à 100% et sont principalement utilisés dans la construction pour faire des armatures métalliques de renforcement du béton.

Substances réglementées

Les condensateurs sont traités dans des incinérateurs spécifiques à haute température.

Plastiques

Ils sont recyclés, notamment en pièces cachées pour l'automobile. Les plastiques contenant des retardateurs de flammes bromés sont traités en installations spécialisées.

Béton

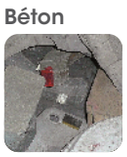

Il est concassé et recyclé dans la construction de routes ou dans le bâtiment.

Autres matériaux

Le verre est recyclé en majorité, notamment dans la construction. Le reste est soit valorisé énergétiquement, soit stocké dans des centres spécialisés conformes à la réglementation.

Composition moyenne d'un lave-linge

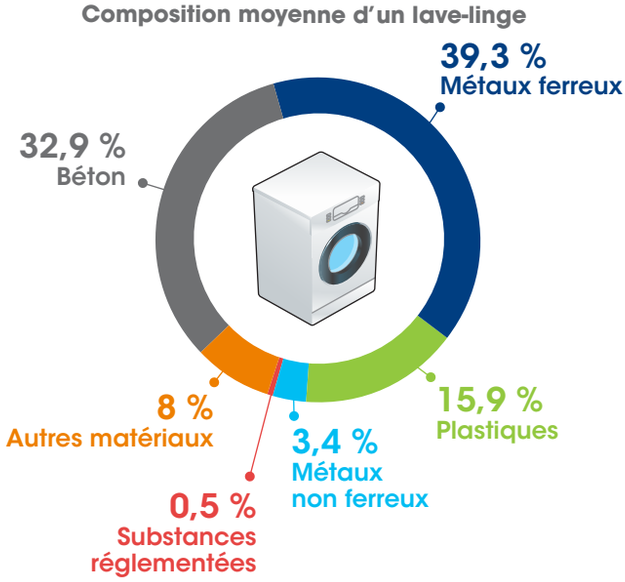

OBJECTIF : NE PAS POLLUER

C'est l'une des raisons d'être de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. Une nouvelle activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

27,0 tonnes de substances dangereuses ou réglementées ont été extraites des DEEE que vous avez collectés.

Substances réglementées : mieux les connaître

Gaz CFC
Ils étaient contenus dans l'isolation et dans le circuit réfrigérant des réfrigérateurs et congélateurs jusqu'en 1994. Les CFC détruisent la couche d'ozone et possèdent un pouvoir de réchauffement climatique très important (jusqu'à 10 000 fois plus important que le CO_2 pour certains gaz).

Mercure
Il sert d'interrupteur liquide dans quelques appareils (du type congélateurs coffres, ordinateurs portables). Le mercure fait partie des métaux lourds qui entraînent des effets importants sur le système nerveux, les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement.

Condensateurs
Ils peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényls) qui sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires.

Piles et batteries
Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Screlec et Corepile qui se chargent de leur traitement.

Verres au plomb ou au baryum
Ils composent les tubes cathodiques des téléviseurs. Le baryum est un métal dont les composés peuvent provoquer des effets sur les systèmes cardio-vasculaire et nerveux. Le plomb est un métal lourd qui s'accumule dans les organismes et provoque des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants.

Les cartouches de toner
Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Les dangers des toners de couleur sont peu documentés. Les cartouches sont récupérées et nettoyées ou éliminées par des entreprises spécialisées.

Des ateliers de sensibilisations au recyclage des DEEE pour animer la semaine du Développement Durable

Depuis 2009, Eco-systèmes et le Réseau Ecole et Nature proposent aux collectivités des activités permettant de sensibiliser petits et grands aux enjeux du recyclage des DEEE : L'Atelier des branchés. De la prévention à l'éco-conception en passant par le recyclage, tous les enjeux et toutes les solutions sont expliqués de façon ludique.

Le dispositif, sous forme de mallette, comprend des jeux et des ressources pédagogiques. Adapté à tous public, l'atelier des branchés est particulièrement prisé par les enseignants et leurs élèves.

A l'occasion de la semaine du Développement Durable (du 30 mai au 5 juin 2019), et toute l'année, n'hésitez pas à faire appel au Réseau Ecole et Nature pour organiser des animations personnalisées, ou pour acquérir l'Atelier des branchés afin de mettre directement en place un programme de sensibilisation.

Vous pouvez financer intégralement les animations ou l'acquisition de l'atelier grâce au soutien à la communication Eco-systèmes.

Plus d'informations :
http://reseauecoleetnature.org/latelier-des-branches-deee.html

Contact : coordo-deee@ecole-et-nature.org

S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau Emmaüs France réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants. Le réseau Envie réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2018, près de 440 000 appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

Les chiffres 2018 du réemploi et de la réutilisation

570 107 tonnes collectées

- Dons à l'économie sociale et solidaire (Emmaüs) : 20 200 t.
- Par les distributeurs : 116 334 t.
- Par les collectivités : 305 892 t.
- Par les nouveaux canaux [1] : 127 673 t.

Pour Envie : 23 532 t.

Tri des appareils

Appareils non réutilisables/réemployables : 36 731 t.

Recyclage par les prestataires sous contrat avec Eco-systèmes

Emmaüs France

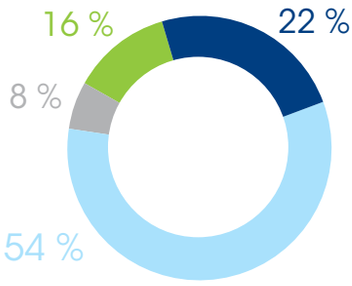

4 076 tonnes réemployées = 358 624 appareils[2] (hors téléphones)

Envie

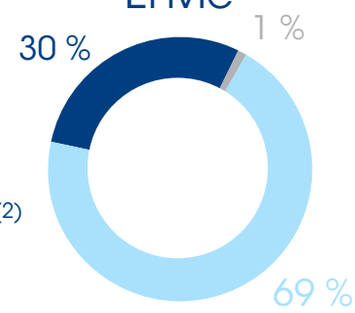

3 591 tonnes réutilisées = 81 254 appareils[2] (gros électroménager)

GEM hors froid | GEM froid | PAM | Écrans

La filière DEEE emploie 7 000 personnes, dont 2 700 dans le secteur du réemploi et de la réutilisation.

(1) Récupérateurs et opérateurs de broyage, partenaires L.T.E. (Loi relative à la Transition Energétique) et collectes solidaires de quartier.
(2) Transformation en nombre d'appareils d'après l'échantillonnage 2017 (poids moyens par types d'appareils).

CONTACT

Développement opérationnel de la collecte

Sébastien Partida
Responsable National du Réseau de Collecte

Camille Christophe
Chargée de mission : Cécile Taillandier
Centre-Val-de-Loire : 28
Hauts-de-France : 60
Île-de-France : 75-77-78-91-92-93-94-95

Guillaume Bluzat
Chargé de mission : Jean-François Célestini
Auvergne-Rhône-Alpes : 03
Bourgogne-Franche-Comté : 21-58-71-89
Centre-Val-de-Loire : 18-45
Grand-Est : 08-10-51-52
Hauts-de-France : 02

Christophe Domin
Chargé de mission : Benjamin Olszewski
Hauts-de-France : 59-62-80
Normandie : 14-27-50-61-76
Outre-mer : 971-972-973-974-976

Lætitia Warzee
Chargé de mission : Tom Machuelle
Bourgogne-Franche-Comté : 25-39-70-90
Grand-Est : 54-55-57-67-68-88

Vivien Bahuaud
Chargé de mission : Alexis Ramaré
Bretagne : 22-29-35-56
Pays-de-la-Loire : 44-53

Olivier Mallet
Chargée de mission : Nadège Achard
Auvergne-Rhône-Alpes :
01-15-38-42-43-63-69-73-74

Claire Métais
Chargé de mission : Pierre-Baptiste Laporte
Centre-Val-de-Loire : 36-37-41
Nouvelle-Aquitaine : 16-17-23-79-86-87
Pays-de-la-Loire : 49-72-85

Stéphane Aubry
Chargée de mission : Lucie Geyer
Auvergne-Rhône-Alpes : 07-26
Occitanie : 11-30-34-48-66
PACA : 04-05-06-13-83-84

Coralie Cousi
Chargé de mission : Samy Chabot
Nouvelle-Aquitaine : 19-24-33-40-47-64
Occitanie : 09-12-31-32-46-65-81-82

Votre contact Eco-systèmes

Stéphane AUBRY
Responsable Régional de Collecte Sud-Est

E-mail : saubry@es-r.fr
Téléphone portable : 06 79 28 69 19

eco-systèmes
le plus simple, c'est de recycler

Pour plus d'informations :
0 825 88 68 79 Service 0,15 € / min + prix appel

Glossaire

Collecte : 1ère étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 4 flux et à les mettre à disposition d'Eco-systèmes et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs…). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale).

Dépollution : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

Flux : Désigne l'une des 4 catégories constituant les DEEE ménagers :
GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur …)
GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière…)
Écrans : téléviseurs ou moniteurs
PAM : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents).

Gisement : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

Logistique : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

Matière première secondaire : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 4 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

Recyclage : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

Substances réglementées : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérogène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

Traitement : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, …).

Sources

Métaux : 2008 Bureau of International Recycling, Report on the Environmental Benefits of Recycling, goo.gl/LBc98t.
Pétrole : ADEME, Charte de l'éco-cycliste, goo.gl/xw2mZZ.
CO_2 : CITEPA, INSEE et ADEME, goo.gl/O2cPV9.